AESH- Audience à la DSDEN 45 du 11 octobre 2019

COMPTE RENDU

Délégation : Rachid Berrakem, Sylvie Capitaine (AESH), Marion Chevalier (SE-UNSA), Valérie Barzu et Sophie Chaduteau (SNUipp-FSU)

Excusés : Nelly Larcheveque, (Sgen-CFDT), Christophe Petit (CGT Educ-action),

En verts les réponses de M. Gabert, IEN ASH, ou de Mme Jegouzo, SG

Intro : Nous vous remercions de nous recevoir. Nous sommes aujourd'hui réunis en intersyndicale (nous excusons d'ailleurs le SGEN et la CGT) autour du dossier des AESH. Les AESH sont aujourd'hui partie prenante des équipes éducatives et leur rôle est indispensable dans les établissements scolaires. Or, malgré de timides avancées : un début de reconnaissance de ces personnels (livret d'accueil, réunion de présentation des PIALS, début de reconnaissance du travail invisible, fin des contrats PEC, réunion pour expliquer les PIALS, lettre de mission), la précarité pour ces personnels demeure : temps partiels imposés, bas salaires, absence de perspectives… Le sentiment d'être peu considéré est largement partagé par les AESH que nous avons pu rencontrer. Les sujets que nous allons aborder sont issus de leurs questionnements et remontées. D'autre part, lors de l'audience du 5 septembre, vous vous étiez engagés à nous communiquer les informations utiles relatives à la mise en place des PIALS. Aujourd'hui, nous les attendons toujours, alors que nos collègues directeurs et directrice en ont été destinataires. Nous avons relevé différents dysfonctionnements :

Concernant les contrats:

- La mise en place de la nouvelle circulaire cadre de gestion a engendré des changements dont les AESH n'ont pas été assez informés : modification de leur temps ou de leur lieu de travail (pendant les vacances, sur plusieurs établissements pour aller remplacer au pied levé dans le PIAL…). Certains se sont sentis pressés de signer leur contrat sans avoir eu de réponse à leurs questions « s'ils voulaient être payées en septembre ».

- concernant la paye de septembre, encore des couacs au collège Condorcet : plusieurs cas de collègues n'ayant touché leur salaire que le 3 ou 4 octobre voire plus, avec notamment une situation de collègue toujours encore non-payée à ce jour et qui a dû bénéficier de la solidarité de ses collègues pour manger tellement sa situation est catastrophique. Rappelons que vu le montant des salaires, les agios sont intolérables. Il serait de bon ton d'indemniser les collègues concernées du montant des agios.

Avant, il y avait plusieurs employeurs potentiels. Jusqu'à l'an dernier : collège Condorcet, DSDEN et parfois établissement du 2n degré. Pour clarifier, simplifier, aujourd'hui il reste seulement deux employeurs : DSDEN de l'Indre (gestion administrative et de paye mutualisée), ce qui permet d'avoir un service avec des personnels spécialisés et moins fragile, ce qui assure une continuité de gestion et le collège Condorcet.

Les AESH pris en charge par l'état seraient majoritairement CDIsés.

Les 160-170 AESH gérés par Condorcet sont payés sur des crédits de rémunération. Comme Condorcet n'est pas spécialisé dans la paie, c'est le lycée Jean Zay qui mutualise les paies des AED et donc aussi les AESH. Le couac de cette année est dû à une première erreur dans les contrats (mauvais indice) envoyés en juillet qui ont dû être refait en août, ce qui a généré un engorgement qui n'a pas été signalé tout de suite. De l'aide a été apportée pour gérer cet engorgement et tous les personnels ont été payés entre le 2 et 10 octobre, une seule personne n'avait pas encore reçu sa paie sur son compte ce 11 octobre : une aide lui a été octroyée mais il y a parfois des délais d'encaissement des banques. En cas de problème d'agios dû à ce problème, il faut se faire connaitre de l'Assistante sociale des personnels..

Concernant les avances de paie (80%), pas d'explication. L'agent comptable de J. Zay avait dit que ce serait 100% au 2 octobre ?

Pourquoi des pièces étaient-elles demandées à des AESH renouvelé·es, comme si c'était leur première embauche, alors qu'elles·ils gardaient le même employeur? Pas de réponse, on espère que le pire est derrière nous.

- calcul sur 41 semaines au lieu de 39 semaines qui devait permettre de prendre en compte le travail invisible mais on nous a fait remonter différents abus : certains arrondis à la demi-heure supplémentaire et sur de nombreux contrats, aucun volume horaire par semaine n'est écrit. Suite à la réunion de la semaine dernière, nous ne savons plus que penser.

Une clarification est nécessaire sur l'organisation du volume d'heure correspondant aux activités connexes. Rappelons que c'était pour la concertation avec l'équipe enseignante, les parents, la préparation, l'autoformation, la formation…

- sur les contrats, la durée de service d'accompagnement hebdomadaire n'est pas mentionnée. Comment celui-ci est-il défini ?

Temps de travail :

Durée annuelle du service donc pas de durée hebdomadaire car selon temps d'accompagnement.

TPS complet : 1607h

60% : 964h

Si 24 h pdt la semaine x 36 : 864h.

Delta de 100h : activités connexes.

Notre demande : 24h x 41 semaines …. Heures restantes = activités connexes avec un nombre d'heures défini (selon quotité travaillée) Et bien indiqué dans contrat nombre d'heures face à élèves et restant pour formation (et si sur temps scolaire ce doit être précisé) et concertations.

- certaines ont eu à changer plusieurs fois d'établissement dans les 2 premières semaines. Comment expliquez-vous cela ?

Construction des PIALS : souplesse et contraintes. Plusieurs raisons :

- Au sein d'un PIAL, on peut proposer une autre affectation sans modification de contrat. Mais il y a une frontière infranchissable entre 2 pial. Et parfois les AESH étaient « coupés » sur 2 pial, donc il a fallu les déplacer pour dépendre d'un seul.

- L'IEN ASH avait consulté les directeurs et les CPC pour savoir quel·les AESH il était nécessaire de maintenir dans leur établissement pour la bonne continuité de l'accompagnement. Face au faible nombre de remontée du terrain, des AESH ont pu être déplacé alors que leur maintien aurait été préférable.

- Et quelques parents ont contacté la DSDEN car AESH habituels n'étaient pas là donc réaffectation donc mouvement d'autres AESH. (Lycée Péguy notamment)

Demande des coordonnées des personnes de Châteauroux : gestion administrative (paie, contrat) des AESH relevant de la DSDEN (soit à peu près 1300 personnes sur l'académie) gérée par ce guichet « unique » à Châteauroux.

- gestion administrative des AESH « EPLE » gérée par un unique établissement par département : Condorcet ? coordonnées ?

- concernant les messageries professionnelles : des couacs ? sur l'annuaires, certaines ont jusqu'à 6 adresses mails !

A chaque changement d'employeur est généré une nouvelle adresse. La bonne adresse est la dernière créée (avec le plus grand chiffre associé au prénom et au nom)

Application circulaire cadre :

- Comment ont été ou vont être recrutée les AESH référentes ? Quelle est/sera leur mission ? Comment sont-elles/ seront-elles formées ?

AESH référents : AESH en fonction depuis des années et qui ont des évaluations positives assureraient des missions de tutorat pour des entrant en fonction. Décharge de quelques heures d'accompagnement d'élèves pour aller rencontrer certains de leurs collègues. Si on peut : réunion pour leur expliciter leurs missions.

Formation des AESH référents ?

Aujourd'hui on s'intéresse à honorer avant tout les notifications ; Ensuite on verra si on peut avoir des AESH référents (propositions du Loiret mais on attend cadrage académique) et des pôles de remplaçants.

Aujourd'hui pas de difficulté pour recruter mais ce n'est pas un puits sans fond. On a des enveloppes budgétaires. Il faut aller jusqu'en juin avec une CDAPH par mois (500 décisions prises en août). On ne va pas consommer tous nos moyens au 1er trimestre. Pôle de remplaçants serait très intéressant. Aujourd'hui, il est vrai que l'élève, l'enseignant sont en difficulté. Mais précédemment pas de moyens.

Les personnels le vivent mal si on les utilise en remplacement de façon subie ; Il faudrait que ce soit un choix.

Aujourd'hui on remplace les congés longs

- Qui sont les interlocuteurs RH dédiés prévus dans la circulaire?

SAGAH : DSDEN de l'Indre ont 1 interlocuteur Mme Fradet (ce.sagah45@ac-orleans-tours.fr, 02.38.83.49.85 pour AESH du Loiret (et Mme Zimmer au collège Condorcet).

DSDEN de l'Indre

SAGAH

Cité ADMINISTRATIVE Bertrand – Bâtiment DEF

49 Bld Georges Sand

CS 30507

36018 CHATEAUROUX CEDEX

- Quels seront les modalités de mise en place des entretiens professionnels et l'évolution de leur rémunération ?
Pas d'entretien professionnel aujourd'hui, mais seulement évaluations avec directeurs et chefs d'établissement. Pour le reste pas évoqué du tout. Blanquer : seulement 3% des personnels AESH ont un contrat à temps plein. On souhaite une augmentation de cela mais l'EN ne pourra pas augmenter seul les contrats Il faudra des contrats cosignés avec municipalités pour périscolaire, temps méridien.

Le **réexamen triennal de la rémunération devrait s'appliquer depuis 2014** : Pas travaillé à ce jour dans l'académie.

- Quand auront lieu les formations enseignants-AESH?
Formation commune Enseignants/ AESH : pas sûr qu'on réussisse à le mettre en place cette année. Tous les personnels qui entrent en fonction auront 60h de proposées. Et on vérifiera que leur droit à la formation est bien respecté.

- Combien d'AESH bénéficieront de la formation de 60h, quand et comment sera-t-elle organisée ?

Daniel Duvernoy : maquette de formation en cours de préparation, en essayant d'éviter au maximum le mercredi, (avec les formateurs internes c'est plus facile à caller que quand les intervenants sont de l'extérieur).

On est en train d'étudier formations hybrides avec un temps à distance et un présentiel. (déjà pensé avant la circulaire)

Nous avons alerté que tou·tes les AESH n'avaient pas le matériel informatique adéquat. Notre demande : formation en présentiel avec des remplaçant·es AESH.

Ateliers d'analyse de pratique pro proposés à tous les AESH. S'il reste des places dispos, dans actions de formation proposés aux nouveaux, on peut inviter les anciens AESH. Mais les contenus auront déjà été vus.

D'autre part, nous réitérons nos précédentes demandes :

- des contrats à temps plein (100%), avec possibilité de travailler à temps partiel

- l'octroi de la prime rep et rep + pour les AESH et les AED travaillant dans ces secteurs. (Hochement de tête de l'IEN et de la SG)

- la possibilité de faire des vœux d'affectation de zone, de type d'établissement ou d'école en fin d'année scolaire. => Si on continue à monter en puissance, il va falloir un mouvement d'AESH. On fait très attention mais notre outil excel n'est pas des mieux. On essaie de garder l'humain, on s'intéresse aux situations mais avec plus de 530 personnes on arrive au bout d'un certain système.

Suite des propos :

Quelques chiffres

Quasi 1000 jeunes accompagnés. (863 notifiés)

3 coordinateurs PIALS extraordinaires, très investis. Mais parfois des couacs. Mais vraiment engagement pro de gérer humainement les situations.

Au 9 octobre : public/privé : 96,87% d'élèves réellement accompagnés (3,3% notifiés et pas encore accompagnés et par le fruit du hasard, on a 100% d'accompagnement dans le privé)

27 jeunes sont notifiés mais encore pas accompagnés (sur 863 notifiés)

Chiffres différents de ceux de la rentrée car jeunes accompagnés en attente d'IME et d'ULIS ont pu avoir une meilleure compensation donc moins besoin d'aesh.

Et moins d'accompagnement exceptionnel - en attente d'un recours de la mdph (après refus de la mdph). Puis si de nouveau rejet de la demande, accompagnement interrompu.

Précisions sur l'accompagnement exceptionnel : Accompagnement exceptionnel si famille a saisi la mdph pour aide humaine.

Directeur d'école demande à l'IEN de circo puis au DASEN. Et on voit ce qui peut être fait. Mais c'est à la marge (auj 7 jeunes car 7 familles en attente de la réponse de la mdph)

Protocole fastidieux, avec Gevasco et éléments scolaires.

Pour les futurs élèves de PS dont on connait le handicap et le besoin d'accompagnement, pour ne pas perdre de temps à la rentrée : on peut début mai précédent la rentrée et organiser avec la directrice des temps d'accueil courts à l'école en présence de la psy pour faire gevasco pour mettre en place accompagnement pour 1ere notification très rapidement.

CDAPH : 23 personnes mais une seule voix EN … on fait ce qu'on peut avec la MDPH.

Il y a une tolérance pour 7 accompagnements scolaires exceptionnel mais ça ne passera pas à 60 … Il faut lourdement argumenter.

Nous intervenons pour soumettre un argument : tout employeur doit veiller à protéger ses agents contre les risques psychosociaux. Pouvoir bénéficier d'une aide humaine pour un enfant à besoin éducatif particulier est dans certaines situations une des réponses possibles pour accueillir dignement l'élève et éviter l'épuisement des enseignants.

Jeunes en attente : 135 jeunes accueillis dans ULIS du département en attente d'IME/ ITEP à la rentrée. C'est une particularité du Loiret.

Réforme du bac : contrôle continu. Quand élève avec accompagnement de 12h qui a deux fois 1h30 et donc avec le Tiers-temps 4h d'accompagnement. 12-4 ? 12 + 4 ?

Circulaire de la rectrice pour chefs d'établissement : tous les examens sauf réforme du bac. Pas de circulaire concernant les élèves de 1ere impactés par cette réforme.

Préoccupation qui va devoir trouver une réponse. In fine, c'est la rectrice qui décide ou pas de mettre en place un accompagnement. Juridiquement, un avis médical n'est pas opposable…. On attend d'avoir quelque chose de fiable.

Mais les examens continus ont démarré. Les collègues n'ont pas de cadre … on se débrouille ? Cela crée des injustices entre élèves insupportables.

Chef d'établissement doit appeler la DEC. Liste des contacts pour chaque type d'examen.